

Séance du 10 décembre 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 4 décembre 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laignillon, Mmes Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Aguerre à Mme Castel, Mme Chabaud-Nadin à M. Neys, Mme Candillier à M. Arcouet.

ABSENT : M. Ugalde.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Madame LAUQUE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : COOPERATION INTERCOMMUNALE, SEM et DIVERS ORGANISMES – Syndicat intercommunal pour le soutien à la culture basque – Rapport d'activité 2014.

En application de l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le Président du syndicat intercommunal pour le soutien à la culture basque (SIESCB) a adressé aux communes membres le rapport d'activité pour l'année 2014.

L'activité du SISCB s'organise autour de deux grands axes : les activités courantes du syndicat qui englobent son fonctionnement propre, les projets et opérateurs qu'il finance, et la maîtrise d'ouvrage de la diffusion d'ETB.

BP 2014			CA 2014			BP 2014			CA 2014		
 FONCTIONNEMENT											
Dépenses						Recettes					
Activités courantes	466 736,00	454 410,30	Activités courantes	466 736,00	433 562,60	Cotisation des communes (*1,30 € par habitant)	425 000,00	431 732,60			
Frais administratifs	16 036,00	8 710,30	Matériel et frais administratifs	3 100,00	4 995,15						
			Indemn. pers. admn/compt.	2 400,00	2 167,01						
			Charges de personnel	200,00	184,84	Biltzar communes PB	1 830,00	1 830,00			
			Traduction	1 100,00	580,00						
			Fêtes et Cérémonies	500,00	783,30						
			Dépenses imprévues	8 736,00	0,00	Reprise réserves	39 906,00				
Financements proj./opérat.	450 700,00	445 700,00									
OPLB	263 100,00	263 100,00									
ICB	144 200,00	144 200,00									
Prix Ekimena	5 000,00	0,00									
Bilketa	38 400,00	38 400,00									
Résultat activ. courantes	0,00	-20 847,70									
Maîtrise d'ouvrage ETB	241 900,00	131 864,65	Maîtrise d'ouvrage ETB	241 900,00	180 020,75	Conseil général des PA	48 000,00	41 000,00			
FRANSAT ETB1	133 700,00	131 864,65	Conseil régional d'Aquitaine	48 000,00							
ETB3	108 200,00	0,00	Intercommunalités	145 900,00	139 020,75						
Résultat ETB	0,00	48 156,10									
TOTAL DEPENSES	708 636,00	586 274,95	TOTAL RECETTES	708 636,00	613 583,35						

RESULTAT DE CLOTURE 2014		Courant	ETB
Résultat net de l'exercice 2014	27 308,40	-20 847,70	48 156,10
Réserves 2013	181 306,18	40 981,69	140 324,49
Réserves 2014	208 614,58	20 133,99	188 480,59

Pour information, la société publique ETB assure par subrogation du Syndicat, la prise en charge directe de la diffusion terrestre via TDF (coût annuel de 170 000 € environ)

1. Les activités courantes du Syndicat

En 2014, le syndicat a notamment organisé une série d'ateliers d'information à destination de ses membres, dans l'objectif de permettre à tous les délégués qui le souhaitaient de mieux se familiariser avec les activités du syndicat et les enjeux liés à l'actualité. Ces ateliers ont réuni près d'une centaine de personnes.

Les dépenses des activités courantes du syndicat totalisent 454 410,30 € dont :

- 8 710,30 € ont été mobilisés pour le fonctionnement propre du syndicat. Ils concernent essentiellement la mise à disposition d'un agent en charge de l'animation et de la gestion administrative et comptable du Syndicat, les achats de matériel et fournitures, les frais de traduction.
- 445 700 € ont été mobilisés pour le financement des trois opérateurs et projets soutenus par le SISCB : l'ICB, l'OPLB et le projet de valorisation des fonds basques Bilketa.

Les activités courantes du syndicat s'appuient sur ses recettes « stables » d'un montant de 433 562,60 €, constituées des cotisations des communes membres dont 60 786,70 € pour Bayonne.

Les dépenses générées par les activités courantes du syndicat ont dépassé en 2014 les recettes « stables » du SISCB suite à la décision prise en 2013 d'accompagner le projet des fonds basques Bilketa à partir de 2014.

On constate « un déficit » de 20 847,70 €, qui correspond à près de la moitié des réserves propres du syndicat, qui à la clôture des comptes de l'exercice 2013 s'élevaient à 40 981,69 €.

2. La maîtrise d'ouvrage de la diffusion numérique d'ETB

A l'occasion du basculement au numérique en 2011, le syndicat et l'OPLB ont travaillé ensemble à la définition d'un dispositif juridiquement sécurisé par l'autorisation officielle du CSA afin de recevoir les émissions d'ETB de ce côté-ci de la frontière. Les deux organismes ont également travaillé à un plan de financement visant à garantir pour tous les foyers la réception des chaînes bascophones ETB1 et ETB3. Ce plan visait la diffusion terrestre et satellitaire des 2 chaînes et prévoyait la participation des Communautés de communes, du Département, de la Région et d'ETB au financement du dispositif. Le syndicat assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération en signant les contrats avec Fransat et avec TDF et en mobilisant les participations financières des collectivités, mais il ne contribue pas directement au financement.

Depuis 2011, le SISCIB a effectué les appels de fonds sur la base du plan de financement initial mais faute d'avoir pu mobiliser l'ensemble des contributions (non participation du Conseil régional et de la Communauté de communes de Bidache), seul ETB1 a pu faire jusqu'à aujourd'hui l'objet d'une diffusion satellitaire, ETB3 en restant de son côté privé.

En 2014 les recettes mobilisées s'élèvent à 180 020,75 €.

Ce montant ne permettant pas de diffuser les deux chaînes, seul ETB1 a été diffusé par Fransat pour un coût total de 131 864,65 €.

Le paiement des factures correspondant à la seule diffusion satellitaire d'ETB1 s'est avéré de fait inférieur au montant des participations versées par le Département et les Communautés de communes : en 2014 « le trop perçu » est de 48 156,10 €.

Cette somme vient s'ajouter au trop perçu des trois dernières années qui s'élevait à 140 324,49 € à la clôture des comptes de l'exercice 2013. Cette réserve fera l'objet en 2015 d'une réflexion en lien avec les contributeurs pour définir son affectation.

➔ Le résultat du compte administratif 2014 :

Le résultat de fonctionnement 2014 dégagé par le compte administratif est de 27 308,40 € :

- les dépenses de fonctionnement totalisent 586 274,95 €
- les recettes de fonctionnement totalisent 613 583,35 €

Grâce au résultat de fonctionnement reporté positif de 2013 d'un montant de 181 306,18 € et du résultat positif d'investissement de 0,12 €, le résultat de clôture est de 208 614,70 €.

La balance générale du compte administratif 2014, est jointe au présent rapport.

Le conseil municipal est invité à prendre connaissance du présent rapport qui n'appelle pas de vote.

Ont signé au registre les membres présents.